



Conseil national des missions locales



ACCORD CADRE NATIONAL DE PARTENARIAT POUR L'ACCES DES JEUNES A L'EMPLOI

Entre

La Mie Câline - SAS Mont Fournil
ZAC du Clousis
18 rue des Epesses CS 70718
85167 St Jean de Monts Cedex

représentée par David GIRAUDEAU, Directeur Général

et

Le Conseil national des missions locales (CNML)
Les Borromées 2 -1 avenue du Stade de France – 93 210 Saint-Denis

représenté par
son président Monsieur Jean-Paul DUPRE, député-maire de Limoux

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Mie Câline

La Mie Câline est un réseau de franchise de plus de 210 points de vente en France, spécialisé dans les secteurs du pain, de la viennoiserie, de la pâtisserie, et de la restauration rapide.

Le groupe Monts Fournil (La Mie Câline) existe depuis 1985 et s'organise actuellement autour de 4 activités distinctes :

- le métier de Franchiseur (La Mie Câline Services)
- le métier de Producteur (La Mie Câline Production)
- le métier de Centrale d'Achats
- le métier de Gestion de magasins dans des franchises ou filiales (Réseau de franchises)

Le métier de Franchiseur pilote le réseau de plus de 210 points de vente à l'enseigne La Mie Câline. Il regroupe une soixantaine de salariés dans les activités de services dans les domaines tels que l'animation de réseau, l'informatique, le juridique, le commercial, le marketing, les ressources humaines...

Le métier de Producteur consiste à la fabrication spécialisée dans le domaine de la boulangerie, viennoiserie, pâtisserie et traiteur de produits surgelés crus / précuits et distribués aux points de vente. Le site de production est certifié ISO 9001 et IFS. Il comprend 190 salariés.

Le métier de Centrale d'achats a pour rôle de négocier et référencer des produits frais, secs et emballages pour le réseau de points de vente. Cette activité est intégralement gérée par Monts Fournil (achats, stockage, préparation de commande, livraison et facturation). Il comprend 10 salariés.

Et enfin, le métier de Responsable de magasin (190 franchises, 20 filiales) qui, quant à lui, gère son magasin (de type terminal de cuisson) avec une moyenne de 8 personnes par équipe. Le franchisé est complètement autonome et indépendant mais tous les magasins ont le même type de fonctionnement et d'installations techniques. Le franchiseur a mis en place effectivement un système de référencement de matériel, logiciel pour l'ensemble de son réseau afin de conserver une homogénéité de gestion, maintenance et exploitation.

L'enseigne compte 260 salariés à La Mie Câline Services/Production et près de 1 800 salariés sur les points de vente.

Le développement du réseau nécessite d'attirer des talents de plus en plus divers. Que ce soit par le biais de l'alternance, qui y participe, en permettant aux magasins d'investir dans les compétences des jeunes. Ces compétences seront les atouts de demain. La Mie Câline soutient avec une conviction profonde ce type de dispositif car il correspond à ses valeurs. Ou bien, par le développement des compétences, et donc, de la formation des jeunes salariés qui sont peu ou non diplômés. *(note complémentaire en annexe)*

Le Conseil national des missions locales

Le Conseil national des missions locales a pour mission de renforcer la collaboration entre l'Etat et les collectivités territoriales, au sein du réseau des missions locales, et de développer une politique d'animation et d'évaluation concertée de ce réseau.

Il veille à la mobilisation des dispositifs d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes, en coopération avec Pôle emploi.

Il est consulté par le gouvernement sur toutes les questions relatives à l'insertion des jeunes.

Il examine chaque année un bilan général d'activité et formule des propositions sur les orientations du programme national d'animation et d'évaluation et du réseau des missions locales.

Il propose toutes études et recherches qu'il juge nécessaire et reçoit communication de celles qui sont réalisées par les administrations, soit à sa demande, soit à leur initiative.

Il constitue des groupes de travail au sein desquels des personnalités non-membres du Conseil national peuvent être amenées à apporter leur collaboration.

Le CNML développe ses actions selon deux axes :

- Permettre une meilleure compréhension des problèmes d'insertion des jeunes et promouvoir les initiatives de tous les acteurs de l'insertion.
- Développer une politique d'animation afin de susciter et soutenir les initiatives, de capitaliser et diffuser les expériences locales.

Le CNML développe depuis 2006, des actions de collaboration avec des grands acteurs du monde économique (42 accords nationaux de partenariats signés fin décembre 2014) qui visent à :

- Favoriser les procédures de recrutements répondant aux besoins de l'entreprise comme à ceux des jeunes accompagnés par les missions locales
- Mieux informer les jeunes et leurs conseillers sur les métiers et les filières qui recrutent pour une meilleure connaissance du monde du travail,
- Développer le parrainage pour l'emploi notamment dans le cadre de la lutte contre les discriminations et l'égalité des chances,
- Favoriser l'accès aux jeunes à l'alternance, comme tremplin à leur montée en qualification et à leur intégration dans l'emploi,
- Inciter à l'ingénierie d'actions innovantes pouvant favoriser cette intégration

Les associations ou unions régionales des missions locales (ARML-URML)

Dans chaque région, est constituée une association ou union régionale des missions locales présidée par un élu local, et dotée d'une animation régionale. Elle est l'interlocutrice des Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), des autres services de l'État et des conseils régionaux. Elle participe à l'élaboration et au suivi des programmes d'animation régionale. Elle est représentée au Conseil national des missions locales.

Les missions locales

Les 445 missions locales constituent fin 2014, un réseau de près de 6000 points d'accueil. Un peu plus de 12 200 professionnels sont en contact chaque année avec près d'1,5 million de jeunes.

Les missions locales poursuivent trois finalités en faveur des jeunes de moins de vingt-six ans : l'accès à l'emploi, la formation et la qualification, l'insertion sociale.

L'accompagnement global des jeunes est le cœur de métier des missions locales. Elles repèrent sur leurs territoires les difficultés que rencontrent les jeunes ainsi que les solutions (dispositifs, prestations, partenaires) mobilisables pour y répondre.

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, elles organisent leurs actions pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas, en fonction des besoins de chacun. Cette prise en charge globale permet aux missions locales de s'impliquer avec efficacité dans les divers programmes nationaux, régionaux, locaux, en prenant en compte la situation de chaque

territoire. En permettant aux jeunes d'accéder à l'ensemble des droits, elles jouent un rôle majeur dans la lutte contre les exclusions professionnelles et sociales des jeunes.

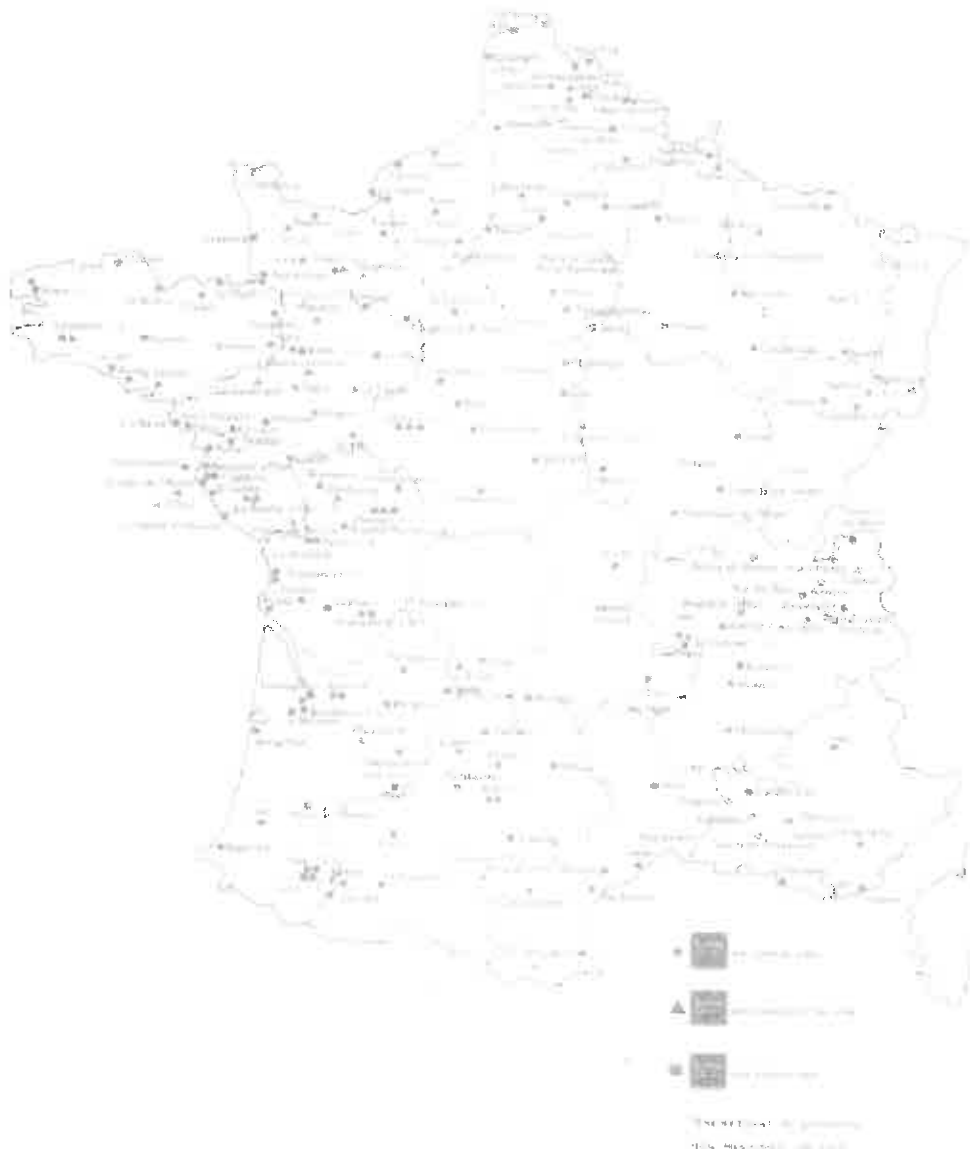
En 2014, les missions locales ont reçu en entretien 1 464 783 jeunes dont 515 320 jeunes ont été reçus en premier accueil. 378 633 jeunes ont accédé à un emploi en 2014.

Les pouvoirs publics ont désigné les missions locales opérateurs exclusifs de la mise en œuvre du droit à l'accompagnement renforcé des jeunes de 16 à 25 ans dans le cadre du programme CIVIS depuis avril 2005. Au total, depuis le début du dispositif, entre avril 2005 et fin 2014, plus de 1 600 000 jeunes ont bénéficié du dispositif CIVIS.

Les signataires de l'Accord National Interprofessionnel du 7 avril 2011 portant sur l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi dans leur accès à l'emploi, ont demandé aux missions locales de prendre en charge la mise en œuvre de cet accompagnement. 35 000 jeunes ont bénéficié de cet accompagnement.

Elles se sont également mobilisées sur le développement de l'alternance en faveur des jeunes qu'elles accompagnent. La loi du 28 juillet 2011 n° 2011-893 sur le « développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels » a notamment prévu la mise en œuvre de la POE collective.

Enfin, ce sont plus de 180 000 début 2015 emplois d'avenir engagés sur le territoire national, ce dispositif ayant été mis en place fin 2012.



Le présent accord poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer les relations de proximité entre La Mie Câline et les missions locales afin de réussir les recrutements et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté.
- Agir ensemble contre l'exclusion et les discriminations en favorisant le recrutement de profils diversifiés.

La Mie Câline et les missions locales définissent les axes de coopération qui pourront être adaptés en fonction des besoins spécifiques et/ou locaux d'accompagnement au recrutement.

Article 1 – Objet de la convention

Le présent accord a pour objet la mise en place d'un partenariat actif entre l'entreprise La Mie Câline et le Conseil national des missions locales afin d'améliorer l'information des jeunes accueillis par les missions locales et favoriser leur accès à l'emploi.

Article 2 – engagements des signataires

Le partenariat vise à permettre l'élaboration d'une stratégie commune et une répartition des rôles de chacun, notamment pour :

- Découvrir les métiers de l'entreprise La Mie Câline par des visites d'entreprises
- Effectuer des stages en entreprise (découverte, évaluation des compétences et/ou validation de projets) en utilisant les PMSMP, périodes de mises en situation en milieu professionnel
- Favoriser l'accès aux offres d'emplois proposés (CDI, Contrats en alternance, CDD..)

La Mie Câline s'engage à :

- Sensibiliser et informer les équipes des missions locales

Notamment sur les métiers de l'entreprise et leurs modalités d'accès afin de faciliter le travail des équipes et de leurs conseillers dans leurs activités de conseil, de construction et d'accompagnement des parcours des jeunes. Plusieurs actions pourront être menées à l'attention des conseillers :

- Contacts et rencontres avec les interlocuteurs de l'entreprise La Mie Câline
- Mise à disposition des fiches de postes

- Communiquer aux missions locales les perspectives d'emplois

L'entreprise La Mie Câline communiquera annuellement aux associations – unions régionales des missions locales ses perspectives de recrutements ouvertes au public « jeune » quelque soit leurs formes (CDI, CDD, contrats d'apprentissage, stages, emplois d'avenir..)

- Participer aux actions en faveur de la promotion des métiers de la filière lors d'opération organisées par les missions locales

Les missions locales, dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation ou de besoins locaux, peuvent être amenées à organiser ou contribuer à les actions collectives d'orientation au bénéfice de tout public jeune (scolaires, chercheurs d'emploi, salariés). Il est essentiel que les entreprises fassent connaître leurs métiers et leur attention aux jeunes

- Visites des sites de l'entreprise

Les missions locales formeront des groupes et en assureront l'encadrement. Ces visites seront l'occasion pour les jeunes de découvrir un environnement professionnel, les métiers pratiqués dans le site visité, son organisation et ils pourront échanger avec les salariés engagés dans leur pratique professionnelle. Elles veilleront particulièrement au respect des conditions d'hygiène et de sécurité appliquées sur les sites de production ou de vente (cf annexe 3)

- Stage de découverte des métiers :

Les missions locales se chargeront de l'accompagnement des jeunes bénéficiant de stage ou périodes d'immersion sur les sites.

Le Conseil national des missions locales s'engage à :

- Promouvoir et communiquer cet accord auprès du réseau des missions locales.
- Communiquer la liste des animateurs régionaux des missions locales à La Mie Câline (cf. annexe 2). Les animateurs communiqueront les coordonnées des référents mission locale pour chaque site La Mie Câline. Cette liste sera centralisée et mise en ligne pour les franchisés par le service RH de la Mie Câline
- Inviter La Mie Câline à présenter ses métiers et ses actions qui sont de nature à intéresser le public des missions locales, lors de manifestations en faveur de l'emploi organisées par le CNML.
- Faciliter la mise en œuvre de la convention par la création d'outils de suivi et de communication.

Les Associations, Unions Régionales des missions locales s'engagent à :

- Informer les missions locales de cet accord dans le cadre des instances régionales (conseil d'administration, réunions de directeurs, groupe de travail).
- Promouvoir cet accord national et sa déclinaison régionale auprès des missions locales et des jeunes (site internet de l'ARML/URML, rapport d'activité).
- Faciliter la mise en œuvre et le suivi de la déclinaison régionale par la création d'outils de suivi et de communication.

Les missions locales s'engagent à :

- Mener à bien des opérations de recrutement
- Effectuer une présélection des candidatures,
- Préparer les candidats retenus avant les entretiens
- Proposer un suivi de l'intégration du jeune.

Dans cette démarche, les missions locales s'engagent à porter une attention particulière à la situation des jeunes handicapés.

L'entreprise s'engage à intégrer ces candidatures dans le cadre du processus de recrutement et à les considérer avec une attention particulière.

Article 3 – modalités de mise en oeuvre

L'entreprise s'engage à :

- Informer et promouvoir auprès de ses entités opérationnelles le présent accord national,
- Transmettre aux missions locales les offres ouvertes au public « jeune » quelle qu'en soit sa forme (CDI, CDD, stage - immersion, contrat d'apprentissage...)

Les CNML s'engage à :

- Informer les associations et unions régionales des missions locales de cet accord dans le cadre du bureau CNML,
- Promouvoir cet accord national auprès des missions locales (site Internet du CNML : <http://www.emploi.gouv.fr/cnml> et le site <http://jeunes-destination-entreprise.fr>)
- Faciliter la déclinaison de l'accord au niveau régional en apportant un soutien technique aux animations régionales des missions locales,
- Faciliter la réalisation des outils de suivi et de communication communs.

Les missions locales s'engagent à :

- Préparation du recrutement :
 - o Faciliter l'accès aux jeunes à l'emploi
 - o Définir, pour chaque recrutement, les profils attendus
 - o Diffuser l'offre aux partenaires du service Public de l'Emploi
 - o Informer les franchisés sur les différentes mesures en faveur de l'emploi des jeunes
 - o En cas de candidature retenue, proposer un suivi de l'intégration du jeune dans l'emploi et des contrats aidés qui pourront être mis en place
- Recrutement :
 - o Préparer les jeunes à faire acte de candidature à se préparer aux entretiens (connaissance du poste pour lequel ils postulent)
 - o Valoriser les savoir-faire et les complémentarités en mettant les jeunes en immersion dans l'entreprise (PMSMP)
 - o Gérer administrativement les demandes d'aides en cas de contrats aidés, hors alternance
- Intégration, selon la demande de l'employeur :
 - o Appui aux employeurs à la démarche d'intégration
 - o Préparation à la démarche d'intégration
 - o Sensibilisation du tuteur
- Suivi en emploi, selon le besoin et le rythme définis avec l'employeur :
 - o Contacts réguliers par la mission locale avec l'employeur et le jeune
 - o Résolution des difficultés périphériques à l'emploi
 - o Recherche de solutions aux éventuelles difficultés rencontrées en cours d'emploi

Article 4 – Les modalités de coordination et de suivi de l'accord

Le comité national de suivi est chargé de :

- Suivre l'application de l'accord cadre national et veiller au respect de l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi notamment à l'encontre des femmes, des jeunes d'origine étrangère et des travailleurs handicapés,
- Favoriser et faciliter par tous les moyens, la réussite des actions locales et produire un rapport annuel d'évaluation sur la base d'une méthodologie et de supports préalablement définis,

- Mettre en place les actions de communication sur le programme réalisé en application du présent accord national.

Le comité national de suivi se réunit 1 fois au moins par an.

Il est composé de deux représentants de l'entreprise La Mie Câline, deux membres du Conseil national des missions locales, d'un représentant de la mission locale Vendée Atlantique, de deux représentants des ARML/URML dont un au moins issu de l'URML Pays de la Loire. La présence d'une personne qualifiée peut être sollicitée selon les besoins.

Article 5 – durée de la convention cadre

La présente convention cadre est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction.

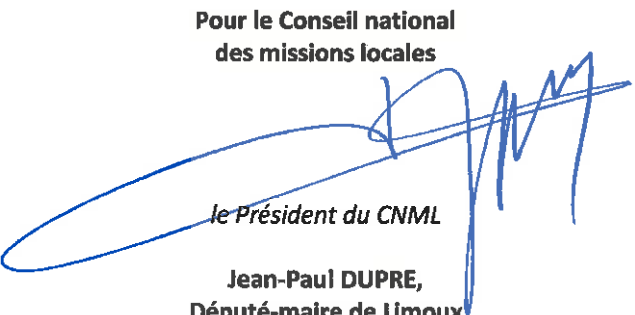
Fait à Paris, le 2 juillet 2015.

Pour La Mie Câline



le Directeur général
David GIRAUDEAU

Pour le Conseil national
des missions locales



le Président du CNML
Jean-Paul DUPRE,
Député-maire de Limoux

Annexe 1 - coordonnées de l'interlocuteur de La Mie Câline en charge des relations avec les missions locales

Cf liste magasin en fichier joint

Ce fichier sera mis à jour trimestriellement

Annexe 2 – carnet d'adresses des animations régionales des missions locales

Alsace

Julien Erhard
Union régionale des missions locales et PAIO d'Alsace
4 rue de Sarrelouis - 67000 Strasbourg
03 88 23 83 20 - julien.erhard@urmlalsace.org
www.urmlalsace.org

Aquitaine

Isabelle Blarnes-Poulliat
Association régionale des missions locales d'Aquitaine
102 avenue de Canéjan à Pessac (Bâtiment Aquitaine Cap Métiers)
09-66-80-82-43 / 06-48-34-36-03- reseau.ml.aquit@wanadoo.fr
www.missionslocales-aquitaine.org

Auvergne

Nathalie Cloux-Lewandowski
AMPA - Programme d'animation régional missions-locales d'Auvergne
7 rue de la Halle - 63800 Cournon d'Auvergne
04 73 84 97 13 - ampa.arml.auvergne@wanadoo.fr

Basse-Normandie

Bertrand Guénée
Association régionale des missions locales de Basse-Normandie
320 Quartier du Val - 14200 Hérouville-Saint-Clair
02 31 95 06 06 - ar@mlpaiobn.fr

Bourgogne

Laure Reviglio
Association régionale des missions locales de Bourgogne
6 bis avenue Guigone de Salins - 21200 Beaune
03 80 22 77 64 - assor@mlbourgogne.fr
www.missions-locales-bourgogne.fr

Bretagne

Emmanuelle Castelain
Animation régionale des missions locales de Bretagne
c/o GREF Bretagne. 91 rue de Saint-Brieuc - CS 64 347 - 35043 Rennes Cedex
02 99 54 79 28 - arml@gref-bretagne.com

Centre

Eléonore Poirier
GIP Alfa Centre. 10 rue Saint-Etienne - 45000 Orléans
02 38 77 97 74 - e.poirier@alfacentre.org

Champagne-Ardenne

Arnaud Wszolek
ARIFOR, 79 avenue de Sainte-Ménéhould
51037 Châlons-en-Champagne Cedex
03 26 21 73 36 - awszolek@arifor.fr
www.missionslocales-champagneardenne.com

Corse

Béatrice Maurel
Association régionale des missions locales de Corse
7 avenue Giacobbi - 20600 Bastia
04 95 30 04 84 - beatrice.maurel@missions-locales-corse.org
www.missions-locales-corse.org

Franche-Comté

Brigitte Lemarchand
Association franc-comtoise des missions locales - espaces jeunes
10b rue Midol - 39100 Dole
03 39 21 00 01 - b.lemarchand@ejfc.org
www.espacejeunes-fcomte.org

Haute-Normandie

Sylvie Saintemarie
Association régionale des missions locales et PAIO de Haute-Normandie
PSR 115 boulevard de l'Europe - 76100 Rouen
02 35 72 06 56 - animreg.mlpaio@missionslocales-hautenormandie.com

Ile-de-France

Anne Becquet
Déléguée Régionale de l'Association Régionale des Missions Locales idf
16 avenue Jean Moulin
75014 Paris
06 83 85 57 74
www.arml-idf.org

La Réunion

Marie-Andrée Pota
Association régionale des missions Locales de la Réunion
Résidence Fleur de Sel, 1 rue Justin Baptiste - 97419 La Possession
02 62 32 46 92 - mapota.armlreunion@orange.fr

Languedoc-Roussillon

Michel Julita
Animation régionale du réseau des missions locales de Languedoc-Roussillon.
64 rue Alcyone, place du Lycabette - 34000 Montpellier
04 67 73 27 35 - arml@orange.fr
www.arml-lr.fr

Limousin

Estelle Dueso
Association régionale des missions locales du Limousin
53-55 avenue des coutures - 87000 Limoges
05 55 35 46 20 - animation@missions-locales-limousin.fr
www.missions-locales-limousin.fr

Lorraine

Véronique Genet
AMILOR. 10 rue Mazagran - BP 10676 - 54063 Nancy Cedex
03 83 35 41 85 - ass.amilor@wanadoo.fr
www.amilor.fr

Midi-Pyrénées

Eric Augade
Association régionale des missions locales de Midi-Pyrénées
61 rue Cazeneuve - 31200 Toulouse
05 34 40 36 20 - arml@mlmidipy.org
www.mlmidipy.org

Nord-Pas-de-Calais

En cours de recrutement
C2RP. 50 rue Gustave Delory - 59000 Lille
03 20 90 73 15 - ml-npdc@c2rp.fr
www.missionslocales-npdc.fr

Pays de la Loire

Benoît Drapeau
Union Régionale des missions locales des Pays de la Loire
29, rue Romain Rolland - 44000 Nantes
06 24 67 10 39 - b.drapeau@urml-pdl.org

Picardie

Zohra Boukabous
Directrice de l'ARIFEP
Association des réseaux pour l'insertion, la Formation et l'Emploi
52, rue du Vivier
80 000 AMIENS
03 22 71 19 99 Zohra.boukabous@arifep.org

Poitou-Charentes

Agence régionale de la formation tout au long de la vie
15 rue Alsace Lorraine - 17044 La Rochelle Cedex 1
08 20 22 25 72 - o.meziane@arftlv.org
www.mlpaio-carif.poitou-charentes.org

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dominique Davy
Animation régionale des missions locales de Provence-Alpes-Côte d'Azur
Résidence Belvédère. Rue de Croze - 84120 Pertuis
04 90 09 68 54 - ardml@wanadoo.fr
www.ardml-paca.net

Rhône-Alpes

Remy Longo
Animation régionale des missions locales de Rhône-Alpes
245 rue Duguesclin - 69003 Lyon
04 72 98 24 75 - animation.regionale@missions-locales.org
www.missions-locales.org

Note complémentaire :

Industries alimentaires - Activités industrielles de boulangerie et pâtisserie

21 certificats (source http://www.orientation-pour-tous.fr/?page=cqp-fiche&cqp_branche_id=18)

1. [CQP Agent de maintenance - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
2. [CQP Agent logistique - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
3. [CQP Agent logistique - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
4. [CQP Assistant\(e\) de gestion client - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
5. [CQP Attaché commercial - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
6. [CQP Conducteur de ligne - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
7. [CQP Conducteur de machines - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
8. [CQP Conducteur de process chocolatier mouleur - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
9. [CQP Conducteur régleur de machines de conditionnement - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
10. [CQP Gestionnaire administration du personnel et de la paye - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
11. [CQP Ouvrier qualifié de fabrication - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
12. [CQP Ouvrier qualifié de nettoyage industriel - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
13. [CQP Pilote de process - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
14. [CQP Préparateur - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
15. [CQP Promoteur des ventes merchandiseur - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
16. [CQP Responsable d'équipe - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
17. [CQP responsable d'équipe logistique - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
18. [CQP Responsable de magasin - Boulangerie-pâtisserie industrielle](#)
19. [CQP Responsable de secteur - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
20. [CQP Technicien de maintenance - Boulangerie pâtisserie industrielle](#)
21. [CQP Télévendeur- Boulangerie et pâtisserie industrielles](#)

En cours de parution :

Certificat de qualification professionnelle

- Employé polyvalent en terminal de cuisson
- Responsable de magasin